

tions Unies pour l'environnement¹⁷, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population¹⁸, à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains¹⁹ et au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel²⁰, les opinions du Comité des commissaires aux comptes²¹ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²²,

Prenant en considération les vues exprimées par les délégations au cours du débat à la Cinquième Commission²³, en particulier pour appuyer les mesures visant à assurer une gestion et un contrôle financiers satisfaisants des organismes des Nations Unies,

1. *Accepte* les rapports financiers et les états financiers vérifiés ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes;

2. *Approuve* les observations et commentaires que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulés dans son rapport;

3. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de continuer à prêter une attention particulière aux sujets à propos desquels ils ont fait des observations et des commentaires;

4. *Prie en outre* les chefs de secrétariat des organismes et programmes des Nations Unies intéressés de prendre, dans leur domaine de compétence, les mesures correctives qui s'imposent eu égard aux observations et commentaires formulés par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports;

5. *Invite de nouveau* les organes directeurs des organismes intéressés à examiner chaque année, en session ordinaire, les mesures correctives qui auront été prises par les chefs de secrétariat desdits organismes comme suite aux observations et commentaires formulés par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports.

98^e séance plénière
13 décembre 1984

39/67. Restaurants et services annexes du Siège de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Notant que le Secrétaire général avait affirmé que les restaurants et services annexes du Siège de l'Organisation des Nations Unies devaient avoir pour objectif financier de couvrir leurs frais, mais qu'ils n'en ont pas moins enregistré un déficit durant les deux derniers exercices biennaux,

1. *Réaffirme* que les restaurants et services annexes du Siège de l'Organisation des Nations Unies devraient autant que possible être capables d'équilibrer leur budget avec leurs ressources propres;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation qui cause le déficit des restaurants et services annexes;

¹⁷ *Ibid.*, Supplément n° 5F (A/39/5/Add.6), sect. I et IV.

¹⁸ *Ibid.*, Supplément n° 5G (A/39/5/Add.7), sect. I et VI.

¹⁹ *Ibid.*, Supplément n° 5H (A/39/5/Add.8 et Corr.1), sect. I et IV.

²⁰ *Ibid.*, Supplément n° 5I (A/39/5/Add.9), sect. I et IV.

²¹ *Ibid.*, Supplément n° 5 (A/39/5 et Corr.1), vol. I, sect. III; vol. II, sect. III; et vol. III, sect. III; *ibid.*, Supplément n° 5A (A/39/5/Add.1), sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5B (A/39/5/Add.2), sect. III; *ibid.*, Supplément n° 5C (A/39/5/Add.3), sect. II; *ibid.*, Supplément n° 5D (A/39/5/Add.4), sect. III; *ibid.*, Supplément n° 5E (A/39/5/Add.5), sect. II; *ibid.*,

3. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, sur la situation.

98^e séance plénière
13 décembre 1984

39/68. Plan des conférences

A

RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences²⁴,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Comité des conférences;

2. *Approuve* le projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 1985, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences²⁵;

3. *Autorise* le Comité des conférences à procéder à tous ajustements du calendrier des conférences et réunions pour 1985 qui pourraient se révéler nécessaires du fait de mesures et décisions prises par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session;

4. *Prie* le Secrétaire général, dans le souci d'assurer le maximum d'efficacité et de rentabilité, d'envisager d'organiser le personnel des services de conférence du Centre international de Vienne en un service de conférence unique;

5. *Invite* l'Agence internationale de l'énergie atomique à participer à l'examen de cette question.

98^e séance plénière
13 décembre 1984

B

ABREGELEMENT DES SESSIONS DES ORGANES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU ADOPTION D'UN CYCLE BIENNAL DE SESSIONS

L'Assemblée générale,

Réaffirmant la section IV de sa résolution 32/71 et sa résolution 32/72 du 9 décembre 1977, la section II de sa résolution 33/55 du 14 décembre 1978, sa résolution 35/10 A du 3 novembre 1980, la section I de sa résolution 36/117 A du 10 décembre 1981 et sa résolution 38/32 D du 25 novembre 1983,

Soulignant que les services de conférence doivent toujours être fournis avec le maximum d'efficacité,

1. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits par le Comité des conférences pour améliorer l'utilisation des ressources en matière de services de conférence, en consultation avec le bureau des organes qui, ces dernières années, n'ont utilisé que 75 p. 100 au plus des ressources mises à leur disposition en matière de conférence;

Supplément n° 5F (A/39/5/Add.6), sect. III; *ibid.*, Supplément n° 5G (A/39/5/Add.7), sect. IV; *ibid.*, Supplément n° 5H (A/39/5/Add.8 et Corr.1), sect. III; et *ibid.*, Supplément n° 5I (A/39/5/Add.9), sect. III.

²² A/39/510.

²³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Cinquième Commission, 4^e à 7^e et 13^e à 16^e séances; et *ibid.*, Cinquième Commission, Fascicule de session, rectificatif.

²⁴ *Ibid.*, trente-neuvième session, Supplément n° 32 (A/39/32).

²⁵ *Ibid.*, annexe II.